



DÉRÉGULATION DE L'ANNÉE DE TERMINALE ACTIVONS LA RIPOSTE !

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



Alors que la réforme s'est appliquée brutalement à la rentrée 2024 sur l'ensemble des niveaux du bac professionnel, la classe de terminale est particulièrement touchée. Précipiter les épreuves d'examen et les CCF sans aménagement de programme est générateur de stress, tout comme la mise en place du parcours en Y renvoyée à l'autonomie des établissements. Cette dérégulation de l'année de terminale est un puissant levier d'annualisation car elle risque d'impacter nos emplois du temps, d'augmenter et de dégrader notre temps de travail. Pour la CGT Éduc'action, il faut abroger cette réforme, redonner du temps disciplinaire aux élèves et un retour des examens en juin.



UN CALENDRIER DÉMENTIEL ...

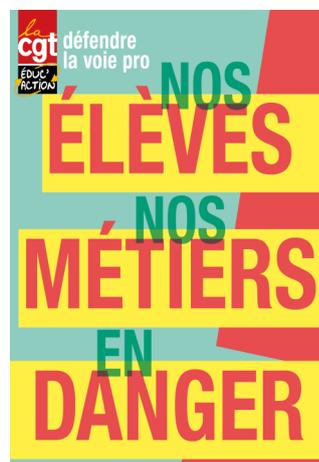


PARCOURS EN « Y » ?
MOINS 98 H ÉLÈVES...

GÉNÉRATEUR DE STRESS POUR LES ÉLÈVES ET LES PROFS

Septembre/Mai	Du 12 au 23 mai	Du 26 mai au 4 juillet	Du 7 au 9 juillet
Tronc commun (22 semaines) Passage des CCF PFMP (6 semaines)	Epreuves Ponctuelles...	Parcours en Y de 6 semaines Pendant cette période et « dans la mesure du possible » temps de regroupement de toutes les élèves pour finaliser la préparation de l'épreuve de PSE et de l'oral de projet	Oral de contrôle

C'est un véritable casse-tête. Précipiter les épreuves d'examen en mai sans aménagement de programme est signe d'une méconnaissance des élèves de LP et de leur rythme d'apprentissage. Concernant l'organisation de la période de fin mai à fin juin, l'absence d'un vrai cadrage national laisse la porte ouverte à toutes les dérégulations : modification d'emplois du temps, recomposition des groupes classes, absence de programme clair et manque de précisions sur les disciplines enseignées. Le risque est grand qu'il y ait autant de situations différentes que d'établissements. **Trouver des PFMP est déjà difficile durant l'année, mais juin risque de constituer un goulot d'étranglement car la majorité des élèves de LP, tout comme les 2^{ndes} générales sont également en stage.** Cette situation est déstabilisante et extrêmement stressante pour les collègues et les élèves.





LE PARCOURS EN « Y » : UNE USINE À GAZ



IMPOSER LE PASSAGE EN CONSEIL D'ADMINISTRATION

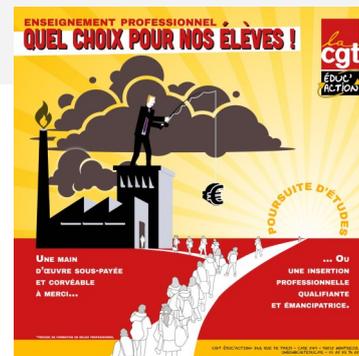
QUI DÉCIDE DE L'ORGANISATION DU PARCOURS EN « Y » ?

L'organisation du parcours en « Y » est décidée par les équipes pédagogiques. **Toute répartition différente du reste de l'année des heures ou des groupes doit être votée en conseil d'administration** (Article R421-20 modifié par l'article 3 du décret n°2012-1193 du 26 octobre 2012 et par l'article 3 du décret 2013-895 du 4 octobre 2013). Cela concerne aussi les modalités du retour pour les révisions et préparations aux oraux (semaine du 23 juin).

LE PARCOURS « POURSUITE D'ÉTUDES »

La note de service parue au BO du 14 mars 2024 ne revêt pas un caractère obligatoire. À ce titre, les deux objectifs poursuivis (consolidation et renforcement disciplinaire et méthodologique/développement de compétences psychosociales) **ne peuvent remettre en cause la liberté pédagogique.**

Quant à la grille horaire donnée, elle reste indicative et ne doit pas constituer un moyen de **remettre en cause nos ORS et nos emplois du temps.** Pour rappel la VS signée reste valable toute l'année.



MAINTENIR LES EMPLOIS DU TEMPS

Enseignements	Volume	
	Parcours différencié	Hebdomadaire
Enseignements professionnels et économie-gestion ou économie-droit	60 heures	10 heures
Enseignements généraux	60 heures	10 heures
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)	18 heures	3 heures
Mathématiques/physique-chimie	18 heures	3 heures
Langue vivante A/B	12 heures	2 heures
Éducation physique et sportive (EPS)	12 heures	2 heures
Autre(s) enseignement(s) selon le choix de l'établissement	30 heures	5 heures
Travail personnel de l'élève	30 heures	5 heures
TOTAL DES HEURES	180 heures	30 heures



DES DÉRIVES INACCEPTABLES

- 📍 Possibilité pour les enseignant·es d'intervenir face à des élèves d'autres classes que les leurs.
- 📍 Possibilités d'intervention de partenaires extérieurs (professionnels, acteurs institutionnels, mentors) dans des séquences d'enseignement (seul·e ou accompagné·e).
- 📍 Les professeur·es-documentalistes et les AED peuvent être sollicité·es pour encadrer les 5h de travail personnel en autonomie.



Chaque PFMP donne obligatoirement lieu à **une convention spécifique**. Comme pour toute PFMP, il est nécessaire de « désigner un professeur référent de l'élève. »

La PFMP peut-être réalisée dans un autre domaine que celui du bac pro préparé.

Chaque PFMP réalisée au titre du parcours ouvre **droit au versement de la gratification**.

Tant que l'élève – ou son·sa représentant·e légal·e – n'a pas signé de convention, il·elle participe au parcours de préparation à la poursuite d'études supérieures.

Les PFMP effectuées au titre de ce parcours font l'objet d'un suivi tel que prévu par le [décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992](#). Ces PFMP **ne sont cependant pas des périodes entrant dans le cadre de la certification**.



UNE DÉGRADATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ...

AUGMENTATION DU STRESS ET PERTE DE SENS DU MÉTIER

- Difficultés à finir les programmes
- Difficultés à reprogrammer les CCF
- Difficultés à trouver des lieux de PFMP
- Les collègues de PSE « exclu·es de cours » jusqu'au retour des élèves
- Risque accru de déscolarisation des élèves

MULTIPLICATION DES TÂCHES ET AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL

- Relation avec les familles (fiche de dialogue), entretien à partir de la fiche dialogue, individualisation des parcours
- Coordination du parcours de « *préparation à la poursuite d'études* » par un·e ou plusieurs enseignant·es, professeur·es référent·es pour les PFMP...
- Risque de désorganisation : passages possibles d'un parcours à un autre

AUTONOMIE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES PARCOURS

- Pression managériale pour imposer l'organisation des parcours
- Remise en cause de notre liberté pédagogique
- Menace sur nos ORS et nos emplois du temps

GOULOT
D'ÉTRANGLEMENT



DIFFICULTÉS À
TROUVER DES
PFMP



...SYNONYME D'ATTAQUE CONTRE LE STATUT





- ◆ L'organisation des parcours doit être présentée en Conseil d'Administration.
- ◆ La mise en place des parcours ne doit modifier ni l'EDT des enseignant·es, ni leurs classes, ni leur VS. Les services sont hebdomadaires et la ventilation est réalisée pour les 36 semaines de l'année scolaire.
- ◆ PSE : attention à la volonté de vouloir concentrer les heures de PSE lors du retour de trois jours.
- ◆ Pour le suivi des PFMP : le temps de travail pour le suivi des élèves reste décompté selon le décret 92-1189 du 6 novembre 1992 et la circulaire de 2016.

Lycée
Professionnel
atraton

La CGT Educ'action est opposée au parcours en « Y » car il ampute encore l'année de terminale de nombreuses heures d'enseignement et renforce la vision utilitariste de la voie professionnelle. De plus il nuit à la qualité de l'insertion professionnelle et obère la réussite lors de poursuites d'études. Pour permettre la réussite en BTS des élèves de bac pro, la CGT Educ'action exige la mise en place de temps de soutien post-bac ou de véritables classes passerelles.

LA CGT EDUC'ACTION REVENDIQUE

- L'ABROGATION DU PARCOURS DIFFÉRENCIÉ
- LE RETOUR DES EXAMENS EN JUIN
- L'ABROGATION DES RÉFORMES DE LA VOIE PRO

**TOUCHE
PAS
A MON
LYCEE
PRO !**

TOU-TES ENSEMBLE, MOBILISONS-NOUS...

- 📍 POUR IMPOSER NOTRE ORGANISATION ET FAIRE RESPECTER NOS ORS ET NOS EMPLOIS DU TEMPS
- 📍 POUR REFUSER L'ANNUALISATION DU TEMPS DE SERVICE DES PLP

263 RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

CGT Educ'action

 www.cgteduc.fr

 0155827655

 unsen@cgteduc.fr



@CGTEducationofficiel



@cgteducation



@cgteduc.fr